

Cassette n° 33 - Jean Kambanda

[Face A]

PD Toujours le 2 octobre '97, 16 h 09. On poursuit l'interview avec M. **Kambanda**. On était à vous exposer le fait que cette directive-là était...qui a rencontré, euh, des difficultés pour, disons, ce qu...de...de discuter de l'émission pour sortir du...de votre Gouvernement, émaner de votre Gouvernement, est survenue le 27 avril. La demande était le 11 avril. Entre-temps ont sait tous qu'il y a eu des...des événements comme des remplacements de préfets. La majorité de...des gens du Gouvernement assistaient à ce...à ce remplacement là...

JK Oui.

PD C'était...ce...est-ce que c'était le premier remplacement de préfets que vous avez eu à faire ?

JK Les...les deux se sont faits dans la foulée, c'était dans la semaine ou dans le même jour. Donc, le Préfet de Butare et celui de Kibungo se sont faits dans le...la même période.

PD À quelle date...à quelle date avez-vous remplacé le Préfet de Butare ?

JK Le 19.

PD Le 19. On a vu hier ou avant hier, je sais pas quand là, que il a été remplacé sous de faux prétextes.

JK Oui.

PD Les gens sont là, savent que le Préfet est remplacé sous de faux prétexte. Vous savez qu'à ce moment-là à Butare les massacres sont inexistantes ou à peu près ?

JK Oui.

PD Est-ce qu'ils sont inexistantes ? Est-ce qu'on peut dire « inexistantes » ou si c'est mieux de qualifier « à peu près inexistantes » ?

JK Euh, je dirais que c'est « à peu près » parce que « inexistantes » il devait y avoir quelque part des...des...disons, des...des... affrontements mais non encore, disons, graves.

PD C'était pas grave ? C'était sous contrôle, on peut dire doncqu'il y avait ?

JK Oui.

PD On le remplace par un Préfet plus adapté, euh, aux idéologies véhiculées à ce moment-là... ?

JK Oui.

PD ...plus actif. Puis, par la suite, on émet une directive qui dit qu'on... « les actes de violences, de pillage et les autres actes de cruauté doivent cesser ». Quand... on a vu hier, quand on a remplacé ce... ce... ce préfet-là, c'est justement parce qu'on voulait avoir quelqu'un de plus efficace.

JK Oui.

PD Afin que les massacres débute dans cette préfecture-là aussi ?

JK Oui.

PD Quand vous écrivez ça, ça passe, euh, à..vous dites le mot latin : cons...

JK Consensus.

PD Consensus, pardon, excusez. Quand ça passe au consensus, est-ce que ça vous a fait curieux, vous, de..., disons, comme le paragraphe 4 là que vous commencez « les actes de violence, les pillages et les autres actes de cruauté doivent cesser ». Je comprends que le message est beau mais vous venez dans un... dans la... la période... Vous avez la période où vous étiez informé qui est le 11 et la période qu'on peut dire qu'il... au moins le 27. Entre les deux, vous nommez un préfet qui va remplacer un préfet parce que lui chez eux y a pas... y a pas assez de massacres. Est-ce que quand vous avez vu l'émission de cette directive-là, est-ce qu'à un moment donné vous avez senti que... que c'était trop tard, que c'était pas... c'était pas à propos cette directive-là ?

JK Est-ce que j'ai senti que c'était trop tard ou que c'était tard, oui.

PD Oui ?

JK Mais, comme je l'ai dit, euh, j'avais... je m'étais engagé au niveau des préfets que il y aurait une directive. Personnellement, j'étais convaincu qu'il fallait quelque chose... faire quelque chose. Donc, mieux valait tard que jamais.

PD C'est ça. Vous, dans votre... dans votre cas à vous, vous vous êtes dit « Je me suis engagé moi à émettre une directive. Il va y en avoir une directive » ?

JK Oui.

PD ... « Malgré les embûches que je vais rencontrer, il va y avoir une directive ».

JK Oui.

PD La directive qu'on a...que vous avez réussi à...à émettre comme Gouvernement, c'était celle-ci, la directive de compromis c'est...c'est celle-ci qui a été émise ; ou s'est entendu, c'est une directive semblable à celle-ci, euh, parce que c'est pas l'original. Mais qui contient à peu près le même...le même texte ?

JK Oui.

PD Le même message...le même message est compris dedans ? C'est pas tout à fait le même texte.

JK Oui.

PD Quand vous l'aviez émise cette directive-là, vous saviez que...le...le...beaucoup de choses là-dedans s'appliqueraient pas ?

JK Je...je misais aussi sur, disons, une certaine bonne foi que je...bonne volonté que je...je...j'estimais que les gens pouvaient avoir, moi personnellement, mais peut-être pas les autres et je me disais que s'il y a une directive et que les gens sont sensibilisés, probablement qu'ils seront plus enclins à l'imiter, ils étaient capables... je savais que la directive ne pouvait pas être une solution définitive à la situation.

PD Cette façon [inaudible] d'émettre la directive, il était pas plutôt une façon justement pour le Gouvernement d'avoir à transférer ses responsabilités sur ses inférieurs ?

JK Moi, je n'ai pas senti ça comme une façon de...d'avoir à transférer ses responsabilités vers ses inférieurs du...je...je pensais que c'était peut-être une façon de les avertir, de...de les mettre en garde contre ce qui se pass...ce qui passait dans leurs préfectures.

PD Mais il faut s'entendre que le 27 là il y a déjà beaucoup, beaucoup de choses qui se sont produites dans beaucoup, beaucoup de préfectures.

JK Oui.

PD C'est déjà vraiment tard.

JK Oui.

PD Est-ce que si vous...est-ce que vous êtes capable de me quantifier le pourcentage des massacres, selon vous, qui ont été commis à cette date-là du 27 ?

JK Non, je suis incapable.

PD Est-ce que c'est la majorité ou...?

JK Je n'ai aucune idée.

PD Vous avez aucune idée ?

JK Aucune idée de...de...à ce moment je ne pouvais pas mesurer que...qu'elles pouvaient avoir les...qua...jusque...je sui...je peux confirmer qu'effectivement il y avait eu des massacres pratiquement partout, mais la quantité, je ne peux pas mesurer ça.

PD À quel...à Kigali c'est dans les rapports des préfets ; c'était catastrophique le 12.

JK Oui.

PD Ça doit pas être moins catastrophique le 27 ?

JK Kigali ça a...c'est resté catastrophique jusqu'à la fin.

PD Jusqu'à la fin. À Butare, c'était zéro le 12 ?

JK Zéro ou presque ?

PD Très peu, très peu. Et le 27 c'était....Disons, ils avaient rétabli la bonne moyenne. Ils...les massacres avaient commencé là aussi.

JK Oui.

PD Il y avait des barrières de dressées partout puis les gens...ils exécutaient les gens à qui mieux mieux ?

JK Oui.

PD C'...C'est pour ça que comme Gouvernement quand vous avez émis ça, quand vous en arrivez à...au consensus, tout le temps que ça a pris, je sais pas comment...comment avez-vous pu...? Je comprends que c'est un document - on l'a dit dans votre déclaration - c'est c...c'est un document partisan...

JK Oui.

PD C'est pas un document...ça se veut pas une observation, ça se veut pas...c'est un document partisan qui a été écrit par un Gouvernement partisan.

JK Oui.

PD Mais, vous saviez qu'il y avait beaucoup de choses dans ces propos-là... les mêmes...que ce soit... beaucoup de choses qui étaient mensongers [sic] là-dedans ?

JK C'était le résultat du compromis, comme je l'ai dit. Donc le... on ne pouvait pas avoir un document où tout le monde é...était d'accord sans qu'il y ait des...des compromissions à l'intérieur du document.

PD Non, mais un compromis ça veut pas dire un mensonge ?

JK Mensonge, oui, peut-être oui. Pourquoi ? Parce que si...si quelqu'un amène son mensonge et que il peut le défendre et...et...et...et a le poids de...de l'insérer dans la...dans une directive.

PD Non, mais les gens savent que c'est un mensonge, qu'il y a...qu'il y a une insertion d'un mensonge à la directive ?

JK Oui, mais ça serait fait partie de compromis-là puisque le compromis peut se faire également sur le mensonge.

PD Alors, ce document-là peut être mensonger puisque il...vous pouvez pas à ce moment-là lui accorder de validité. Si un document est mensonger, on ne peut accorder de validité à un document, on ne peut pas le considérer comme...

JK Non,...

PD ...ayant effet...?

JK Non, je crois là il faut rectifier puisque entre mensonger et partisan, je crois il y a une différence. C'est-à-dire quelqu'un quand il est partisan, il...il transforme la réalité à son avantage. Il faut...il y a une vérité, lui, il la transforme [inaudible] son avantage. Il la présente à sa façon...

PD Oui. Il voit son côté à lui.

JK Il voit son côté à lui et l'expose à sa façon. Donc, le...ça...ça...ça n'ôte pas ce...le...le...disons, la valeur du document de compromis ou...ou...ou...ou le fait que lui, même si vous, pour vous qui n'êtes pas de son côté, c'est un mensonge, lui, il vous dira que c'est sa vérité.

PD Ok. Tellement partisan, qu'il voit pas la vérité ou qu'il veut pas la voir ?

JK La...la vérité, je crois que quand on est...on admet que c'est partisan, la vérité vous ne...vous...vous...vous vous écartez d'office de la vérité puisque à ce moment-là vous cherchez votre vérité à vous.

PD La seule chose qui peut être ?

JK Oui, qui peut vous être ...qui peut vous être favorable. On...vous ne regardez pas tous les côtés, vous regardez le cô...le côté qui vous est favorable.

PD Le seul côté qui pourrait peut-être vous être favorable toujours ?

K0048636

JK Oui. Oui.

PD Ok.

MD Quand vous débattiez...quand vous avez débattu les propositions, le Conseil des Ministres pour la...la...la...entre l'émission de cette directive, étiez-vous conscient à ce moment-là que...que éventuellement votre...ce qui était pour être publié était plus ou moins, euh, reflétait plus ou moins la situation ?

JK Que ce soit partisan on était conscient ; je crois que tout le monde était conscient que c'était un document partisan. On ne pouvait pas ne pas se rendre compte que c'était notre côté à nous de...de...notre façon à nous en tant que Gouvernement à cette époque de présenter la situation. Ce n'était pas la façon dont si on avait demandé au FPR de présenter la situation et...ils l'auraient présenté. On le savait.

MD C'est sûr. Il n'aurait pas présenté peut-être de la même version que vous. Il aurait présenté sa version à lui.

JK Oui.

PD Sa version partisane ?

JK Non. C'est...

PD Non ? Sa version à lui partisane.

JK Je l'ai dit. Il aurait présenté sa propre version et qui aurait pu être tout à fait l'opposé de ce que nous on avait présentait à l'époque.

MD Le fait de...est-ce que vous avez confiance que le fait de...de...de...de confier des barrières aux militaires était...était vraiment la solution à ce niveau-là ?

JK Je ne dis pas que c'est une confiance mais c'était peut-être le...au moins, on était...c'était au...disons, on ne se compromettait pas par rapport à notre propre règnement [?] parce que les... si la barrière était confiée aux militaires, le militaire c'est... son devoir c'était ça. Donc, la barrière ne pouvait être... ou on ne voit à qui d'autre on pouvait confier le...la gestion d'une barrière.

MD Dès le...vous nous avez mentionnez que dès le...le 7, la première journée, la première barrière que vous avez vue c'est quand vous étiez - C'est le 7 le soir - que le 7 vous avez...vous avez rencontré une barrière, eux, la...la journée là que vous alliez vous...vous réfugier les...des gens que vous avez identifiés que des éléments sur la barrière étaient...n'étaient pas des militaires. C'était...est-ce que vous avez...c'...c'...c'était anormal ça?

JK J'ai dit certains éléments parce que je...y avait des militaires sur cette barrière que moi j'ai vu. J'ai dit que j'ai vu des gendarmes sur cette barrière mais en même temps des gens de la...du quartier qui...qui étaient habillés en treillis et...et qui étaient avec les militaires.

MD Que vous avez identifiés à quel groupe, ces gens ?

JK Ceux je les connaissais parce que c'étaient des Interahamwe.

MD C'étaient des Interahamwe ?

JK Oui.

MD Alors, déjà le 7 les Interahamwe étaient allés...étaient sur la...sur des barrières.

JK Oui.

MD Et les militaires les acceptaient ?

JK Oui.

MD On en voit aussi...que il y avait...il y avait des...des...vous nous faites part de...d'une... d'une situation où y avait une barrière anarchique et que tout près y avait des barrières. Y avait une barrière qui était contrôlée par des militaires et que c'était tout près, tout près. Euh, est-ce que c'était pas anormal que les militaires travaillent à...aussi près qu'eux. Est-ce qu'une équipe pareille ne perdaient pas leur autorité à tolérer une barrière anarchique qui était située tout près, tout près des...des...?

JK Certainement mais je...je crois que s'ils n'av...n'avaient pas reçu l'o...l'ordre de les i...disons, de...de les expulser, ils ne pouvaient pas le faire.

MD Qui pouvait donner l'ordre de les expulser ?

JK C'est...je crois que c'est le...leur responsable, les...les...les commandants militaires.

MD Sur les barrières militaires il y avait...on avait un responsable là. La...la...la formation...le...le...le contrôle d'une barrière militaire y avait un responsable militaire qui était sur place ?

JK Oui. Oui. Mais lui il était là pour sa barrière.

MD Et là...

JK Il répondait à...à...à sa hiérarchie pour sa barrière. Il ne répondait pas aux autres barrières. Donc, il ne pouvait ne...ne même pas savoir qui les a mis et pourquoi ils sont là [inaudible] sont là.

MD Oui.

PD Et ça, c'est peut-être justement le temps de décrire... Vous avez décrit ce que vous avez vu sur la barrière anarchique contrôlée par les Interahamwe à cet endroit-là précisément.

JK Oui.

PD Quelle distance pouvait-il y avoir exactement entre les deux barrières ?

JK Je ne connaît pas la distance exacte.

PD À peu près alors. Est-ce que vous...est-ce que c'était visible ? Est-ce que vous trouvez une barrière et vous voyez l'autre ?

JK C'était visible. On les voyait toutes les deux.

PD Ok. Ce qui veut dire que un coup de feu c'était audible ?

JK Oui.

PD On entendait un coup de feu d'un endroit à l'autre ?

JK On pouvait l'entendre...

PD Si....

JK ...si...s'il y avait des coups de feu, oui.

PD C'est ça. Si on tue un....si on abat un...une personne sur la barrière anarchique, les gens de la barrière militaire l'entendent ?

JK Pouvaient l'entendre.

PD Pouvaient... ?

JK Pouvaient l'entendre.

PD Oui, c'est...oui, c'est suffisamment proche pour ça ?

JK Oui.

PD Vous, vous traversez la barrière anarchique...

JK Oui.

PD Est-ce que vous avez eu...vous avez eu à traverser la barrière militaire aussi ?

JK Oui.

KL048689

PD Ça se passait comment, traverser la barrière militaire là ?

JK Les...les...les...on...on s'identifiait puis on ouvrait la...la barrière et les gens passaient.

PD Comme ça ?

JK Oui.

PD Comme un poste de contrôle ?

JK C'est un poste de contrôle puisque si...comme on était identifié donc sur la barrière, on passait.

PD Ok. Ça c'était la façon de faire ?

JK Oui.

PD Les gens qui sont venus vous é...vous expliquer là ce qui s'était passé comme M. Alexis,...

JK Oui.

PD ...il vous a tout décrivait ce qui s'était passé dans son cas parce que lui aussi a passé à ces deux barrières-là ?

JK Ça ne le concernait pas.

PD Comment, ça ne le concernait pas ?

JK Les barrières militaires ne...n'arrêtaient pas les piétons.

PD N'arrêtaient pas les piétons ?

JK Non, c'était pour les...les véhicules. Lui n'a pas eu à...à se faire interroger par les...les militaires puis...pour passer la barrière.

PD Ça c'était tous les piétons ?

JK Je n'ai ja...je ne sais pas mais je crois que c'est pour tous les piétons. Y a pas eu. J'ai pas eu de cas où les...le...les...les militaires étaient en train de...de fouiller les...les...les piétons.

PD Le piéton passait lui ?

JK Oui. C'était pour les...les barrières étaient spécialement pour les véhicules, pour les gens qui étaient...qui...qui traversaient en véhicules.

PD Ok. Eux, ils contrôlaient les véhicules ?

JK Oui.

PD Mais vous étiez aussi contrôlé à d'autres barrières, les véhicules ?

JK Oui.

PD Une contrôlait...l'anarchique contrôlait les véhicules, les piétons, les...ce qu...tout ce qui passait là ?

JK Oui.

PD L'autre contrôlait les véhicules ?

JK Les véhicules et les...les...les pas...et leurs passagers.

PD Et leur passagers. Excusez

MD Est-ce qu'ils contrôlaient l'identité des passagers à la barrière militaire ?

JK Je n'ai pas eu à être contrôlé pour le savoir. Moi j'ai...

PD Est-ce que vous avez eu des plaintes, vous savez, des gens qui...qui ont eu à véhiculer qui...qui sont venus se plaindre de ce qui avaient à subir sur la barrière militaire ?

JK Non.

PD Jamais ?

JK Non, j'ai pas eu...jamais eu de...de plaintes sur les barrières qui étaient exclusivement militaires, je n'ai pas eu de plaintes.

MD Sur la...Oui vas-y.

PD Non, non.

MD Sur les barrière Interahamwe...sur la barrière qui était près des militaires, elle était contrôlée...une barrière anarchique, barrière anarchique c'étaient des civils, est-ce qu'il peut...est-ce qu'il y avait aussi des gens en uniforme ?

JK Il y avait des gens en uniforme, je l'ai dit.

K0048691

MD Que vous identifiez avec quel groupe ?

JK J'ai dit que à l'époque je ne pouvais pas les identifier mais aujourd'hui, je les identifie aux Interahamwe qui étaient armés.

MD Interahamwe, Interahamwe armés...

JK Oui.

MD ...qui étaient...alors qui étaient...qui étaient tout près d'une barrière militaire ? Dans certains cas là ça pouvait arriver vu qu'ils étaient très, très de barrière...d'une barrière ...

JK Mais sur leur barrière à eux, je ne [hésitation] le cas donc parle, ce n'était pas sur la barrière contrôlée par les militaires. Ils avaient leurs barrières à eux qu'ils contrôlaient eux-mêmes et les militaires avaient leurs barrières.

MD Qu'on notait de la barrière anarchique ?

JK Oui.

MD Alors, on a...je pense qu'on a établi déjà que sur les barrières anarchiques il se commettait des massacres.

JK On l'a déjà établi.

PD On l'a établi. On dit que les militaires ne pouvaient pas être...ne pouvaient pas ne pas voir ce qui se passait sur les barrières anarchiques, dans ce cas ici en particulier. C'était tellement près qu'on pouvait y...on pouvoir voir ce qui se passait sur l'autre...

JK Oui, j'ai même signalé qu'ils pouvaient se...même se déplacer aller jusque là.

MD Oui, ils pouvaient même aller jusque là ?

JK Oui.

PD Est-ce que c'est une plainte qui vous a déjà été faite ça que des militaires....?

JK Non, c'est pas une plainte qui m'a été faite mais c'est...c'est le constat que sur la barrière dite anarchique non seulement y avait des...des Interahamwe habillés comme des militaires mais qu'il y avait également des militaires comme militaires.

PD Ok. C'était une barrière double, euh...?

JK [Hésitation] c'est pour cela que je l'ai appelée anarchique puisqu'on ne pouvait pas connaître qui en avait la responsabilité.

MD Alors, les militaires qui allaient sur la barrière anarchique y allaient dans un but bien précis ?

JK Oui, c'était dans le but de piller ou de...ou de massacrer.

MD Dans le but de piller ou massacrer ?

JK C'est ça qui se faisait sur cette barrière-là.

MD Est-ce que c'était plus facile de passer sur une barrière anarchique que sur une barrière militaire ?

JK Puisqu'il y avait moins de...de...de responsabilité ou sur la barrière militaire je...je...le commandant savait qui était là et qui contrôlait quoi. Alors que sur la barrière anarchique c'était anonyme. Ça...ça n'appartenait à personne.

MD Est-ce que les gens qui allaient...les...les militaires qui allaient sur des barrières anarchiques, euh, massacraient les gens ? Est-ce que ils ne pouvaient pas le faire aussi sur une barrière militaire ? Qu'est-ce qui les empêchait ?

JK [Hésitation] Personne ne les a empêchés mais je n'ai pas eu de plaintes, je n'ai pas eu de, disons, d'informations précises sur la barrière militaire qu'il y a eu des gens qui se sont fait massacrer sur une barrière purement militaire. Je n'ai pas eu de...ces informations.

PD Vous comme....

JK ...C'est possible que...que peut-être il y a eu...y a eu des massacres sur ces barrières mais je n'ai pas été informé.

PD Vous comme Gouvernement là, si vous aviez voulu savoir, disons, à la limite savoir quel...quel...quel homme était sur la barrière, la Nyabarongo, à tel jour [sic], telle date, vous en aviez fait la demande au Ministre de Défense qui, lui, avait référé votre défen...votre demande à l'État-Major, etc. Alors, est-ce que vous aviez pu finir par savoir qui était responsable de cette barrière-là cette journée là ?

JK Sur la barrière militaire ?

PD Oui.

JK Je pense que oui. Je pense que les...les...les militaires devaient se relayer, devaient savoir où ils ont placé leurs gens et leurs...et leurs...les consignes qu'ils leur ont données.

PD Oui.

JK Je pense qu'on aurait pu savoir qui était à la barrière à telle date, à telle heure.

PD Ça...Donc, si vous auriez référé au commandant de la région ?

JK Oui.

PD Qui lui, savait quel officier était responsable de quelle barrière ?

JK Oui.

PD C'est comme ça que ça fonctionnait ?

JK C'est pour ça qu'on dit que sur une barrière militaire, la personne qui était là était responsabilisée ?

JK Il était responsable ou...puisque c'est...c'était quelqu'un connu qui...qui a été affecté là à un poste bien déterminé qui était même relayé au mom...le moment venu.

PD Ça revient à peu près à la même chose que le jeune homme qui a été...prélevait des gens chez les évêques à Kabgayi, qui a laissé son nom pour dire que c'était lui qui était...qui les avait pris, c'est ça ?

JK Oui.

PD C'est comme signer ton crime ?

JK Oui.

PD Parce que le...le commandant doit savoir qu'il a placé tel sous-officier et tel sous-officier sait qu'il a placé tel homme ?

JK Oui.

PD Alors, si on abat des gens sur cette barrière-là, ce sera pas long qu'on vous... pourra vous identifier ?

JK Oui.

PD C'est ça le principe d'une barrière militaire ?

JK C'est ça le principe.

PD La responsabilisation ?

JK Oui.

K0048694

PD Qu'il y avait sur la barrière qui était juste devant ?

JK Non, puisque je...on n'a jamais réussi à savoir qui pouvait être responsable en...en cas de besoin.

PD Avez-vous pensé que votre directive pourrait responsabiliser quelqu'un sur les barrières ?

JK C'est ce qu'on espérait.

MD Les mêmes barrières qu'on considérait militaires, euh, on considérait qu'elles étaient militaires parce que tous les gens étaient, euh, euh, en uniforme ? C'est de cette façon-là que vous pouvez déterminer ?

JK Oui, mais, euh, je dois dire qu'il y a eu des militaires qui...qui n'avaient nécessairement les uniformes, les jeunes qui étaient recrutés ou....

MD N'avaient pas les uniformes.

JK ...n'avaient pas nécessairement les uniformes mais y a la...la...c'est plutôt le comportement qui différenciait une barrière militaire d'une...une barrière anarchique. Ce n'est tellement l'uniforme, c'est le comportement puisque sur la barrière anarchique les gens étaient...s'agglutinaient sur le...la barrière même parce qu'il fallait traquer les gens sur la barrière. Alors que sur la barrière militaire, vous...vous aviez même l'impression qu'il y avait personne puisqu'ils étaient...eux, ils étaient dans [hésitation] cam...ils étaient camouflés.

PD Comme des meurtrières [sic], ils étaient...ils étaient cachés ?

MD C'était...le comportement était très différent de l'une à l'autre.

JK Le comportement était différent.

MD Ma la...la barrière que vous avez, euh, la première barrière que vous avez vue le 7 avril, de quelle façon avez-vous pu identifier que...parce que des Interahamwe on avait établi que, eux, ils portaient le même...portaient le même genre d'uniforme que des militaires ?

JK Oui.

MD Alors, est-ce que ça n'aurait pas été facile pour eux, les Interahamwe de se mélanger sur une barrière militaire que ce soit partagée entre Interahamwe et militaires sans...sans qu'on puisse le noter ?

JK Non, c'est que les informations que je recevais les...des militaires ou...que les deux

groupes n'étaient pas toujours d'accord sur les...les...disons, dans le comportement. Donc, il y avait un conflit, presque un conflit entre les deux groupes...

MD Là on voit qu'on début...

JK ...à certains endroits. À certains endroits...

MD Oui.

JK ...Je n'ai pas été dans tous les endroits mais à certains endroits. Disons les...les militaires qui, eux, avaient la responsabilité comme ceux-là qui avaient...qui étaient sur la barrière ne toléraient pas de voir, euh, des Interahamwe s'interférer dans leur travail.

PD Parce qu'ils étaient responsables de leur barrière. Leur nom était assujettis à cette barrière-là à cette heure-là ?

JK Je pense que c'est pour ça.

MD Là on a vu quand même que ça c'est...ça s'est fait la...la barrière...la barrière...la première que vous avez vue le 7 avril les deux groupes étaient...étaient mélangés ?

JK C'est...c'est pour cela que j'ai fait la distinction entre une barrière purement militaire et une barrière qui pouvait être anarchique où tout le monde pouvait aller.

MD Est-ce que vous considérez que cette pre...première barrière-là était anarchique là la première barrière ?

JK C'était une barrière militaire...

MD C'était pas une barrière militaire. Pourtant c'était déjà le 7 avril et déjà le 7 avril on...on avait des...des barrières anarchiques et même s'il y avait couvre-feu et si les gens étaient...étaient invités à rester chez eux, on avait déjà des barrières anarchiques à ce moment-là ?

JK Oui, je me suis déjà exprimé là-dessus.

MD Qui étaient pas contrôlés par des militaires.

JK Oui, celle...celle que j'ai vue y avait des militaires...

MD Oui.

JK ...et des non militaires. Contrôler : je ne sais pas qui contrôlait qui mais les deux étaient là, les deux groupes étaient là. Je ne sais pas qui a...qui était...si c'est le militaire qui était plus responsable que les Interahamwe mais les deux groupes étaient sur la même barrière.

MD Mais que ce soit...qu'ils soient dans la rue aussi rapidement ça vous a amené à vous interroger ?

JK Oui.

MD Le fait que les Interahamwe soient...soient déjà sortis, qu'ils soient si rapidement sur des barrières.

JK Je me suis déjà exprimé là-dessus. J'ai dit que je me suis posé des questions comment ils se fait que eux aient reçu l'autorisation de...de sortir et...pendant que tout le monde a été averti qu'il doit rester chez lui.

MD Alors, la...la...on...est-ce qu'on avait pu voir un peu...un peu plus tard de...après que les deux groupes auraient...auraient...auraient pris peut-être un peu leur distance vis-à...un vis-à-vis de l'autre ?

JK On n'a pas vu ça mais la...la...la tension n'a pas cessé jusqu'à la fin.

MD Alors, on a n'a pas réussi...ça veut dire qu'on a continué à travailler ?

JK Ils ont continué à travailler.

MD Ils ont continué à travailler ensemble, à se côtoyer ?

JK Mais dans les rapports que je recevais la tension n'a pas cessé entre les deux groupes. Les informations que je recevais c'est que les militaires se plaignaient de...du...du comportement du groupe des...des Interahamwe sur le front.

MD Sur le front ?

JK Oui.

PD Parce qu'on voit à la...à la lecture de la...la déclaration que ils étaient pas adjoints aux Interahamwe pour aller piller et massacrer eux aussi. Lorsqu'ils étaient sur leur endroit où leurs noms étaient identifiés, ou ils étaient responsabilisés - vous savez, on mettait un In...un militaire qui portait un nom et un numéro d'identification, tout ; il était responsable de ce point de blocage-là -

JK Oui.

PD Lui il commettait pas de crime ?

JK Non.

PD Mais il se déplaçait de quelques mètres ou, je ne sais pas, quelques centaines de mètres

ou que ...?

K0048697

JK C'est pas confirmé ça. J'ai dit : « il pouvait »....

PD Il pouvait le faire ?

JK ...dans le mesure où j'ai vu des militaires sur l'autre barrière...

PD Hmm, hmm [affirmatif].

JKje ne pouvais pas dire : « ils viennent de la barrière des militaires ou ils...ils se sont rendus là par leurs propres moyens ». Donc, ça me laisse un doute que même le militaire qui a sa propre barrière peut se déplacer et aller commettre des crimes sur la barrière dite anarchique. Mais là je ne peux pas confirmer.

PD Ce que vous confirmez c'est que sur une barrière où les gens étaient massacrés et tués, il y avait des militaires aussi ?

JK Oui.

PD Les cadavres à cet endroit-là, vous savez ce qu'ils en faisaient ?

JK Je ne sais pas ce qu'ils en ont fait. Peut-être qu'ils les ont jetés dans la Nyabarongo mais je ne...je n'ai eu cette information.

PD Il est probable que ce soit ça ?

JK Il est probable que ce soit ça.

PD Parce que vous, quand vous êtes passé là, est-ce que vous voyiez des amoncellements de cadavres là ?

JK Non, je n'en ai pas vu.

PD Vous avez jamais vu d'amoncellements de cadavres à cet endroit-là ?

JK Non, je n'en ai pas vu.

MD Ici...dans...dans...dans...dans la réunion pour la...la...justement pour la rédaction de la directive on disait, euh, une proposition...on demandait que les barrières soient réduites en nombre et installées de façon stratégique dans les pays sous contrôle exclusivement militaire. Le fait de...de...de...de vouloir les réduire en nombre, est-ce que la directive allait pas plutôt à l'en...à...à l'encontre de ce...de...de...de...de cette volonté ? En...en confiant là aux autorités locales le fait de contrôler les barrières, est-ce qu'on perdait pas un peu le contrôle au niveau du Gouvernement ?

JK Mais c'est pour cela que peut-être l'idée n'est pas passée. Ce que vous dites et ce qui était fait, je crois que c'est...c'est pas nécessairement la même chose.

MD Mais on a...on effectivement donné autorités...aux autorités, euh, de la commune, du secteur, de la cellule le contrôle de ces barrières ?

JK Oui, je me suis exprimé là-dessus. J'ai dit que le...quand cette idée a été émise, le...y a eu des ob...beaucoup...beaucoup...des objections. La première objection c'est que les militaires n'étaient pas suffisamment nombreux pour pouvoir contrôler les barrières...

MD Oui.

JK La deuxième objection c'est que on n'av...on n'avait pas, euh, des statistiques pour nous permettre en tant que Gouvernement de décider le nombre de barrières et qu'il valait mieux confier cette responsabilité aux échelons inférieurs qui, eux, sont sur place et peuvent déterminer combien de barrières ils ont besoin. C'est ça qui a fructifié au compromis qui a été reproduit dans l'instruction, dans...dans la directive.

MD Alors, ils avaient entière liberté de déterminer combien de barrières ils avaient besoin dans leurs secteur ...?

JK Oui.

MD ...et les situer stratégiquement ?

JK Oui.

MD Y en avait... on ne craignait pas que ça...que ça augmente le nombre. Vous croyiez que c'était pour...pour stabiliser, que c'était pas un coup de diminuer parce qu'on...on disait qu'il y en avait trop déjà ? Est-ce qu'on croyait que cette façon-là de faire aurait...aurait diminué le nombre de barrières ?

JK Je ne peux pas dire que c'est ce qu'on...tout le monde croyait. Je crois que c'...'c'...'c'était plutôt laissé à la discrétion des...des...des responsables de...aux échelons inférieurs puisque ils...puisque on ne leur demandait pas de...de fixer un nombre déterminé de barrières. C'était à eux.

MD Mais comment pouvait-on déterminer le besoin d'une barrière. C'était quoi ? C'était quoi les normes pour déterminer qu'on avait besoin d'une barrière à un endroit ou à un autre ?

JK Moi, je ne peux pas dire...[hésitation]. Je n'ai pas eu à en déterminer ; je ne peux pas dire...on...le...le besoin d'une barrière ou comment une fois on a déterminé. J'ai vu des barrières. Je ne peux pas dire « on l'a déterminée en fonction de telle critère, tel critère ou tel autre critère. »

PD Est-ce que vous savez si on devait se justifier, demander une permission pour émettre une

barrière, pouravant de...d'ériger une barrière ?

70048699

JK Je sais que personne ne s'est jamais justifié mais l'instruction visais à ça.

PD Ok.

JK Mais dans les faits, personne ne s'est jamais justifié d'avoir mis une barrière nulle part.

MD Il était pas prévu non plus qu'ils devaient le faire ?

JK Il était prévu dans la mesure où c'était sous la responsabilité du Bourgmestre et du Conseiller. C'était lui qui devait le déterminer.

MD Oui.

JK Donc, c'était...ça...ça supposait que personne ne pouvait mettre une barrière si le Conseiller n'est pas d'accord, si le...le Bourgmestre n'est pas d'accord, si le chef de cellule où la barrière est n'est pas d'accord.

MD Est-ce que lui il devait... le...le...le...le chef de commune est-ce qu'il devait le rapporter ? Est-ce qu'il y avait...est-ce qu'il y avait des rapports à faire là-dessus, sur le nombre des barrières qu'il avait érigées dans sa commune ou qu'il...qu'il gérait ?

JK Non.

MD Il n'avait à rapporter ?

JK Non.

MD Alors, la...la directive ne...n'exerçait pas nécessairement un contrôle sur de nouvelles barrières. On exer...on a...le Gouvernement ne...n'exerçait pas plus de contrôle. C'était...c'était laissé vraiment au niveau de la commune et il avait pas...il avait pas dû... à rendre compte ou à justifier le nombre de barrières qu'il avait érigées dans...dans son secteur ?

JK Oui, c'est ce que je viens d'expliquer.

PD Avez-vous besoin de vous absenter ?

JK Non.

PD Non ? Il est 16 h 38. On va tourner le ruban puis on va poursuivre.

[Fin de la Face A]

[Face B]

K004870

PD Il est 16 h 39 09 secondes, le 2 octobre. On poursuit.
Comme vous...comme vous avez expliqué, je crois que le...le délai indu que...à la parution de cette directive a fait qu'elle pas peut-être pas eu la portée voulue, le contrôle voulu ou le contrôle pour lequel elle a été émise, c'est ça ?

JK Oui.

PD À partir où vraiment elle a...elle a paru le 27, est-ce que vous pensez qu'il y avait une possibilité de reprendre le contrôle à ce moment-là ?

JK Peut-être pas. Les dégâts étaient déjà là mais je pense que le...il...ça aurait...elle aurait pu limiter les dégâts si elle avait été appliquée, euh, dans...dans un esprit, disons, de...de...de bonne volonté.

PD Bon.

MD C'était vraiment un esprit de bonne volonté ?

JK Oui.

PD Est-ce que cette bonne volonté-là voulait dire beaucoup de rigueur ?

JK Oui. C'est-à-dire que si...si le...si le...tout le monde, disons, l'avait appliquée, euh, sans, euh, sans un esprit autre que l'esprit que était à la base de son élaboration, ou...on aurait pu avoir des résultats, d'après moi.

PD Ok. Sauf, c'est qu'à ce moment-là il...lorsqu'elle a été émise déjà dans le pays, des préfets commençaient à être remplacés par des...des préfets d'un parti, des...des commandants militaires des régions commençaient à se remplacer pour être...

JK Ça c'est...

PD Ça fait partie d'un tout.

JK Ça fait partie d'un tout de...de ce qui a fait que elle n'a pas ...elle n'est pas réu...elle n'a pas réussi non pas parce seulement...parce que elle est paru [sic] trop tard et mais aussi par tous ...tous ces remplacements et toutes...toutes...toutes ces...ces stratégies de...de remplacement des...des militaires et des...des bourgmestres, des choses comme ça.

PD Vous étiez conscient que la...le retard dans sa parution, vous, quand elle [inaudible] vous y en êtes conscient, puisque vous-mêmes vous avez, euh, vous avez harcelé le...le...l'auteur pour le...pour le...qu'il...le faire paraître plus vite, puis...c'est donc que vous étiez conscient qu'elle venait trop tard, que...qu'elle venait en retard, je crois.

JK Oui, j'étais conscient dans la mesure où, euh, elle était réclamée par les...les gens avec qui on avait fait la promesse de...de la leur donner.

MD Ça quand même eu l'effet de...de faire prendre conscience aux préfets que peut-être aussi ils avaient des comptes à rendre s'ils ne...un jour s'ils ne...s'ils ne faisaient rien, s'ils ne s'impliquaient pas pour cesser les massacres.

JK Je n'ai pas eu nécessairement cette impression-là, que les préfets se sont rendus compte ou...ou...ou ont senti ça.

MD Est-ce que c'était pas un début la...la directive ?

JK Pardon.

MD Est-ce que c'était pas un début...?

JK C'était un début de la directive mais je ne peux pas confirmer si oui ou non les...les préfets ont eu cette sensation que eux ils sont responsables de ce qui se fait dans leurs propres...dans leurs propres préfectures.

PD Vous, comme Gouvernement, vous étiez que ce qui se passait dans le pays vous en étiez responsables ?

JK Personnellement, oui.

PD Ok.

JK Moi, j'étais conscient...

PD Au Gouvernement ça devait être partagé aussi ?

JK Pas tout le monde. Il y en avait...il y a en avait qui...qui...qui...qui ne sentaient peut-être pas la même responsabilité. J'ai..j'ai...je sui...je suis passé en revue, euh, j'ai passé en revue la...l'ensemble des Ministres. Tout le monde n'avait la même conscience de..de...de..de., disons, la responsabilité qu'on portait comme Ministre ou comme Premier Ministre ou comme Président... ..

PD Tous les gens avaient la connaissance des massacres ?

JK Oui.

PD Tous les gens ont peut-être la même conscience. Ça c'est particulier ça.

JK Oui.

PD Vous savez ; mais la conscience que...que vous êtes responsable, la conscience que vous êtes nommé, c'est pas tous les gens qui sont nommés Ministres parce que c'est...c'est chez les élus vraiment là. C'est...c'est le sommet de la pyramide ça. C'est pas en bas là ; c'est pas...c'est pas un paysan qui est élu Ministre.

JK Non.

PD Donc, la personne qui est là sait qu'un jour elle aura des comptes à rendre. Ça c'est officiel.

JK En principe, oui.

PD Oui, ok. On...vous êtes nommé là d'ailleurs pour ça.

JK Oui.

PD Parce que vous êtes responsable.

JK Oui.

PD Les préfets sont aussi nommés là parce qu'ils sont responsables.

JK Oui.

PD Ils représentent votre responsabilité à un degré inférieur.

JK Oui.

PD Les bourgmestres sont nommés là...

JK Oui.

PD La directive c'est un peu ça qu'elle dit.

JK Oui.

PD Vous allez être responsables un jour.

JK Oui.

PD Mais tout le monde sait à ce moment-là qu'il se passe des massacres ?

JK Oui.

PD Et puis, on descend, plus on est près des massacres.

JK Oui.

PD Vous savez, plus on est dans les massacreurs ou dans les...les gens qui peuvent pas faire autrement que...que de l'avoir vu ; vous, vous en étiez conscients les informations qui vous sont données pour diverses raisons ; le préfet qui fait le rapport il est conscient lui aussi ?

JK Plutôt s'il y a pas un préfet qui...qui ait vécu dans une région où il y eu massacre qui ne connaît...qui ne savait que les massacres sont présents...

PD Le bourgmestre, c'est la même chose ?

JK ...il suffit de...

PD ...ils font le rapport aux préfets.

JK Oui.

PD Le conseiller fait le rapport au...au bourgmestres. Alors, c'est...c'est...

JK C'est pas nécessaire de...de...de faire des rapports pour qu'on sache qu'il y a des massacres dans...

PD Non.

JK Dans une commune ou dans une préfecture.

PD Non, c'est ça mais quand vous...quand vous émettez, c'est toujours aux mêmes personnes, toujours être la même chose. Quand vous émettez ça, tout le monde le sait. Pensez-vous que ça va avoir un effet ? Tout le monde le sait que les massacres se commettent. Vous émet...vous émettez pas une directive à l'effet de...ça incite des massacres complètement, de tout le monde rester chez eux, de rétablir les barrières sous contrôle des autorités militaires comme ça aurait été sage de faire, c'est pour ça que vous émettez ? Vous émettez un...un compromis. J'imagine qui...que ça représente une opinion qui avait...qui était majoritaire au...au Conseil mais c'est...c'...vous avez...avez-vous pu imaginer que vous avez pu changer des choses dans le pays en émettant ça ? Est-ce que...est-ce que c'est...est-ce que vraiment beaucoup de gens au Conseil ont imaginé qu'ils avaient changé des choses en...en émettant ça, vous croyez ?

JK Je ne...j'ai...la...la...l'instruction elle-même même ne pouvait pas changer des choses en...

PD Elle pouvait pas changer de choses ?

JK ELLE-MÊME [insistance]. C'est les gens qui pouvaient changer les choses en fonction de cette instruction. Peut-être ça pouvait s'appuyer sur cette instruction pour ce..., euh, oser s'impliquer.

PD C'était peut-être une caution pour oser s'impliquer ?

K0048704

JK Oui.

PD Puis qui est arrivée tard, donc les gens n'ont pas osé s'impliquer ?

JK Oui.

MD Mais ça peut-être aussi été interprété parce qu'on avait...on avait...les gens savaient que une grande partie des massacres se f...étaient sur les barrières, que les barrières servaient justement à filtrer les...les...les ethnies et on les massacrait sur les barrières et là le fait qu'on demande aux gens de...de...de...d'établir...de dresser des barrières, est-ce que ça pouvait pas être interprété, euh, comme un encouragement ? Parce que les barrières déjà...des...des barrières...une grande partie des barrières qui existaient étaient...servaient à...à...à commettre les...les...à faire les massacres.

JK Non, c'est évident que ça a été interprété comme un encouragement parce que les...si...si...si...si vous êtes bourgmestre ou conseiller dans une commune où y a jamais eu de barrières et qu'on vous demande de les dresser, vous...vous...vous sentez peut-être vous en...en ...en retard par rapport à ce qu'on fait les autres. Ça...ça a dû être interprété comme un encouragement.

MD Surtout le fait que ça vient du Gouvernement, c'est le Gouvernement qui lui...qui lui demande de faire. Est-ce que...c'est...pour lui est-ce qu'il peut voir ça comme une...une caution du Gouvernement à ...à...se mettre...à commencer à...à ...?

PD Une incitation, vous dites ?

JK Que ce soit un encouragement à faire des barrières, oui. Incitation, je...ça serait une conséquence de...de...de....

PD Une conséquence, un encouragement. Ok.
Something else?

MD Non.

PD Moi, j'aurais juste une chose là qui...avant de partir et avant de terminer sur ce point-là. Monsieur **Daniel**, le monsieur...le Ministre qui...qui écrivait ça, disons qu'il a...il a pas été très, très assidu. Est-ce que vous aviez le choix pour le transmettre, est-ce que vous étiez obligé de le remettre à lui qu'il en fasse la transmission ?

JK Je...je...y a...y avait pas d'autre procédure. Je...

PD Y avait pas d'autre procédure. Ça devait absolument retourner à son auteur ?

JK Oui, parce que je...je ne me serais pas engagé moi-même à aller reproduire. C'est comme si c'était...ça aurait été conçu comme un affront. Alors, si...si me m'étais mis à pro...à...à...par exemple, à lui retirer le texte alors que c'était inacceptable, qu'on pouvait pas lui retirer un texte qui lui a été confié par une décision du Gouvernement pour le...pour le faire moi-même et puis après la...ce n'était pas mon rôle à moi d'aller, euh, transmettre le...le...le document à qui...à qui de droit. Moi le...mon rôle c'était de le signer et de...de...de le remettre à la personne qui en avait la...la responsabilité.

PD À partir du moment où la responsabilité de rédiger cette directive-là lui a été confiée par le Conseil des Ministres, il en était responsable jusqu'à sa diffusion à chacun des préfets ?

JK Ce n'était pas...c'est pas une instruction que j'ai vue écrite quelque part mais c'était la bonne...la bonne règle.

PD C'était la règle ? Puis là, vous, vous...il y avait personne qui pouvait interférer là-dedans ou tout au plus, vous pouviez faire comme vous : vous inquiéter du retard ?

JK C'est-à-dire, je...je...je ne vois pas autre Ministre qui aurait pu s'inquiéter du...du retard par rapport à son collègue. Ça aurait été de l'ingérence.

PD Mmm, mmm [affirmatif].

JK Alors que moi en tant que son supérieur, je pouvais. Et c'est que j'ai essayé de faire.

PD Ok.

JK Donc, ça a été...ça...ça s'est limité à...à...à..., disons, à ce...à ce niveau-là.

PD Quand vous avez assuré la transmission de ça, vous savez, via Daniel, M. le Ministre, est-ce que vous avez, connaissant son...son peu d'assiduité à reproduire votre texte, est-ce que vous avez tenté de suivre un peu si vraiment la directive se rendait dans les préfectures ?

JK Je n'ai pas suivi mais, euh, dans la mesure où j'avais une réponse aux différentes questions qui m'étaient posées, je me disais que de toutes façons le...euh, la pression qu'on faisait sur moi, on la fera sur lui tout en sachant que l'instruction est...est sortie et donc il n'a pas d'autre choix que de la reproduire. Deuxièmement, il était programmé des...descentes dans les préfectures par les différents groupes de Ministres. Donc, ils ne pouvaient pas descendre pour aller expliquer une instruction qui a été signée sans l'avoir. C'était comme des...des...des...des garde-fous qui étaient là, qui ne me...ne m'obligeaient plus à devoir...à assurer encore un suivi.

PD Ok. Il est prévu des responsabilités, des...ce qu'on a appelé parfois des « missions de pacification » qui étaient, euh, aller expliquer c'était quoi la...la...la directive pour la...ramener la sécurité dans le pays.

JK Oui.

- PD Est-ce qu'il était conscient lui de ce...cet agenda-là ?
- JK Il devait en être conscient, oui.
- PD Ok. Est-ce que vous a...vous, vous avez...vous avez été appelé à faire ça, je crois ?
- JK Oui.
- PD À quel endroit ?
- JK Je l'ai fait à Kibuye et à Gikongoro.
- PD Ok. Est-ce que vous a...vous avez une date où vous avez ça ou...?
- JK J'ai une période mais là je n'ai pas de date.
- PD Vous avez pas la date exacte. Quand vous êtes arrivé, est-ce que les gens l'avaient cette directive-là ?
- JK Non, je...ils ne l'avaient pas.
- PD Ils ne l'avaient encore ?
- JK Non.
- PD Est-ce que c'est longtemps avant ou?
- JK C'est plutôt dans les mêmes jours qui ont suivi la signature puisque j'ai été le premier à faire...à...à...à faire cette...ce voyage dans les préfectures. C'était dans les...dans les jours qui ont suivi.
- PD Alors, on peut dire qu'il a pas été plus assidu...Si vous, vous avez été capable de vous rendre jusqu'à la préfecture en messenger [inaudible]ça...avec...avec le document ?
- JK Certainement.
- PD Alors, est-ce que...quand vous êtes revenu, est-ce que vous avez signalé ça devant M. **Daniel** ? Est-ce que vous lui avez dit : « Je me suis rendu dans telle préfecture personnellement. Quand je suis arrivé là, M. le Préfet n'avait pas encore la directive qu'on a émise il y a tant de jours. » ?
- JK Je ne lui pas signalé dans la mesure où moi quand je me rendais j'avais au moins deux copies que je pouvais laisser une au...au préfet. Donc, ...
- PD On se comprend, c'est pas dans le but d'en laisser une copie. Ça je comprends que en...vous, vous vous rendez en...facilement en lui remettant une copie...

JK Oui.

PD ...mais est-ce que c'était le mode de diffusion qui était prévue que chaque Ministre allait porter lui-même ?

JK Disons,...

PD Non ?

JK Non.

PD C'était par messenger ou par courrier ou je sais pas. Mais vous, vous êtes arrivé de toutes façons - on pourra déterminer la date parce que c'est public cette réunion-là ; c'est une réunion publique. Donc on pourra finir par déterminer la date peut-être dans d'autres documents. - Vous vous êtes rendu là dans les jours qui ont suivi ça et puis la lettr....la directive n'était pas encore arrivée ?

JK Je ne l'ai pas...je ne me n'ai moi ...avoir vu que les gens l'avaient avec eux.

PD C'est vous qui avez emmené ça dans les préfectures ?

JK Oui.

PD Ok. Puis, ça vous a pas amené à passer la remarque à M. **Daniel** que...c'est...vous avez constaté ça ?

JK J'ai constaté ça...

PDsans qu'il...sans qu'il s'offusque lui ?

JK Je me suis dit que ça...il pouvait considérer ça comme un harcèlement si...si on..quant à lui a demander de...de faire son...ce qu'il doit faire.

PD Ok. Vous étiez mal à l'aise de l'harcèler ?

JK Non, j'ai...j'ai même pas, euh, senti la nécessité de...de lui demander...de...de...d'assurer ce suivi-là.

PD Ok. Marcel.

MD Moi, j'ai pas...je vois...je vois pas autre chose.

PD Je pense ce qu'on pourrait faire comme on fait avec l'autre directive là qu'on a travaillé avec aujourd'hui comme étant le document avec lequel on a travaillé aujourd'hui de façon à le...le signer sur toutes les pages ainsi pour l'authentifier.

[Longue pause pour la signature du document].

K0048708

MD On va la sceller dans une enveloppe

PD Peut-être signer la blanche au-dessus là parce que ça faisait partie qu'au début j'ai été l'énumérer. Il a été...je l'ai énuméré. Il faut peut-être signer en plein centre comme ça il y aura une des [inaudible].

On va sceller ça tantôt dans une enveloppe. On va en faire faire des photocopies avant pour pouvoir travailler avec.

Est-ce que vous avez quelque chose à ajouter sur les...les Ministres qu'on parcourus aujourd'hui ou sur cette...sur cette tête-là [?] qu'on vient de terminer ?

JK Non, je n'ai rien à ajouter.

PD Vous avez rien à ajouter. Avez-vous autre chose à ajouter...vous aimeriez ajouter sur le...les textes à date qu'on a faits ?

JK Non.

PD Non plus ? Je crois qu'on va terminer là pour aujourd'hui ; ce sera suffisant. Demain on va reprendre. On a d'autres choses qui se fait [sic] ?

JK Oui. C'est la visite dans les régions mais on va commencer par Kibuye mais on finira par d'autres régions.

PD Chaque région qui a été visitée pendant le...pendant cette période-là. Alors, il est 16 h 55. On va arrêter l'enregistrement pour aujourd'hui.

[Fin de la Face B]